



Modification division copropriété

Par **smet laurent**, le **15/03/2017** à **20:52**

Bonjour ,

Suite a une succession ma soeur et moi avons divisé une maison (1 appartement en bas et 1 en haut) en 2 lots ainsi que le jardin , le tout en copropriété , avec signature définitive chez le notaire .

quelques mois plus tard nous avons modifié la division du jardin par un professionnel mais pas de signature définitive auprès du notaire .

Aujourd'hui ma soeur a t elle le droit de vendre son bien (lot du bas) sans tenir compte de la deuxième division du jardin étant donné qu'elle n'a pas été signée définitivement auprès du notaire et peut elle vendre également sans mon accord ?

Merci infiniment pour votre réponse

Cordialement

Laurent